

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation  
1<sup>er</sup> avril 2026

L'an deux mille vingt-six le sept avril à 18h30  
Le Conseil Municipal de Pont l'Evêque, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle communale en séance publique ordinaire sous la présidence de Jérémy Roseau, Maire

Date de la séance  
7 avril 2026

Etaient présents : Sandrine Boire, Thierry L'huillier, Claire Jolivet-Servant, Eric Huet, Sabrina Clermont, François Magne, Murielle Knoll Gombert, Christian Asse, Béatrice Gautier, Laurent Weinreich, Nesrine Langin, Pierre Carrel, Catherine Letellier, Jean-Michel Eude, Véronique Gicquel-Auzannet, Corentin Riou, Marinette Lebon, Guillaume Legrand, Anne Fablet Renaut, Quentin Blanchard, Maxime Soubien-Cliquet, Delphine Besson, Arthur Carpentier, Mathilde Bertho, Marine Dubois, François Jamrot.

En exercice : 29  
Présents : 27  
Pouvoir : 2

Excusés : Edith Aubert, Cyril Manson

Votants : 29

Pouvoirs :  
Edith Aubert a donné pouvoir à Marinette Lebon  
Cyril Manson a donné pouvoir à Nesrine Langin

Corentin Riou est désigné secrétaire de séance.

DEL2026\_04\_02

**REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'en vertu de l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) les conseillers municipaux des communes de 3 500 habitants et plus doivent adopter leur règlement intérieur dans les six mois suivant leur installation.

Vu le projet de règlement intérieur joint à la présente,

Monsieur le Maire explique que le règlement intérieur reprend en grande partie les règles édictées dans le C.G.C.T.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés

- **ADOPTÉ** le règlement intérieur

Fait et délibéré en séance, le même jour, mois et an.

Le Secrétaire de séance,



Corentin RIOU

Le Maire



Jérémy ROSEAU